

S.A.S
A&A REAL ESTATE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE DU 15 JUILLET 2025

Le 15 juillet 2025, à 19 heures, les actionnaires de la société A&A REAL ESTATE, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est situé 48 avenue du Bac – 94210 Saint Maur des Fossés immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro SIREN 911 242 535, se sont réunis au siège social, sur convocation qui leur a été adressée individuellement.

Une feuille de présence a été établie et signée par les actionnaires présents et représentés. Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 100% des actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer valablement et se prononcer à la majorité requise sur l'ordre du jour.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délais prévus par les statuts de la société. Le président rappelle l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président,
- Fixation de la rémunération du nouveau Président
- Nomination d'un directeur général
- Pouvoirs à donner.

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

p AB

PREMIÈRE RÉOLUTION – Démission du Président

Les Associés prennent acte de la démission de Madame Anabela Bensoussan de ses fonctions de président, à compter du 1^{er} août 2025. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Nomination d'un nouveau Président

Les Associés décident de nommer ce jour M. Anthony Bensoussan, aux fonctions de président de la société en remplacement de Madame Anabela Bensoussan, président démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

TROISIÈME RÉOLUTION – Pouvoirs et rémunération du président

Les Associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions, le président, Monsieur Anthony BENSOUSSAN, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra pas de rémunération.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

QUATRIÈME RÉOLUTION – Nomination d'un directeur général

Madame BENSOUSSAN Anabela est nommée directeur général pour une durée illimitée.

Intervenant aux présentes, Madame BENSOUSSAN Anabela déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Pour l'exercice de ses fonctions de directeur général, Madame BENSOUSSAN Anabela est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

La fonction n'est pas rémunérée.

Par ailleurs, Madame Anabela BENSOUSSAN aura droit au remboursement de ses frais dûment justifiés.

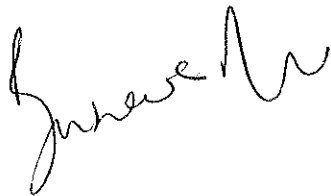
AB AB

CINQUIÈME RÉOLUTION – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par les associés, pour servir et valoir ce que de droit.

Certifié conforme



Anabela BEUSSAN

Certifié conforme



Anthony BEUSSAN

